

- L'OFDT
- Actualités et presse
- Produits et addictions
- Populations et contextes
- Régions et territoires
- Europe et international
- Publications de l'OFDT
- Enquêtes et dispositifs
- Statistiques et infographie
- Aide aux acteurs



Tabac et cigarette électronique



Présentation

<u> haut du document</u>

Le tabac est une plante dont les feuilles, après séchage, sont mises à fermenter pour obtenir un goût spécifique. Il est proposé à la consommation sous forme de cigarettes, cigares, en vrac, à rouler ou pour la pipe, et à chiquer.

Le tabac contient de la nicotine, qui possède un effet « éveillant », anxiolytique et coupe-faim. Les produits du tabac sont composés d'additifs (agents de saveur et de texture). La combustion de la feuille de tabac crée de nouveaux composants (monoxyde de carbone, goudrons...), nocifs pour la santé. Si plusieurs milliers de substances sont identifiées dans la fumée du tabac, seule une dizaine d'entre elles présentent des doses physiologiquement actives : nicotine, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, goudrons, etc.

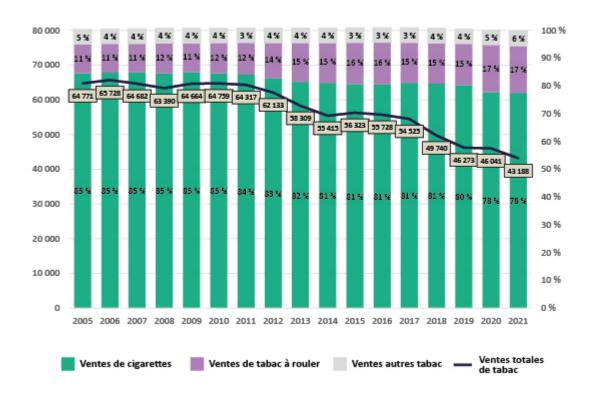


Production / offre

naut du document

Les volumes de tabac vendus se décomposent en trois ensembles : les achats domestiques légaux (dans le réseau des buralistes) ; les achats non domestiques légaux (dans un autre pays ou en *duty free*) ; et les achats illégaux. Seuls les achats domestiques légaux font l'objet d'un suivi régulier par la déclaration aux douanes des livraisons aux débitants de France métropolitaine. Ils constituent la majeure partie du marché du tabac.

Ventes totales de tabac (en tonnes) et répartition entre cigarettes, tabac à rouler et autres tabacs (source : DGDDI)



Évolution du prix du paquet de la marque la plus vendue



Source : Douchet M.-A. Tabagisme et arrêt du tabac en 2021. Paris, OFDT, 2022.

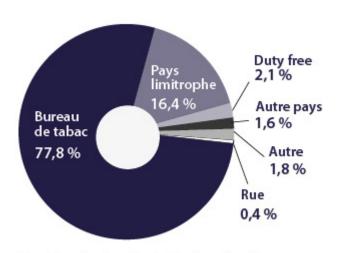
Offre dans le réseau des buralistes

Il existe une quarantaine de distributeurs des produits du tabac en France, le principal et le plus connu restant Logista France qui distribue les marques des plus grands « cigarettiers ». Les autres distributeurs sont généralement spécialisés dans la distribution de tabac à pipe ou de cigares. La vente au détail des produits du tabac est régulée par l'administration des Douanes. Cette dernière est ainsi en situation de contrôle concernant la vente des produits du tabac, fondant son réseau sur les quelque 23 500 débitants de tabac présents en France métropolitaine.

Depuis 15 ans, les ventes totales de tabac déclinent en France, passant de 64 771 tonnes en 2005 à 43 188 tonnes en 2021. Les hausses successives des prix en sont la raison principale, dans un contexte général de lutte contre le tabagisme (campagnes d'information, avertissements sanitaires sur les paquets de cigarettes, paquet neutre standardisé, interdiction de vente aux mineurs, etc.) et de « dénormalisation » du tabac.

Offre hors réseau des buralistes

Origine du dernier paquet acheté en 2018



Source : Groupe Baromètre de Santé publique France, Lieux d'achat du tabac entre 2014 et 2018 : résultats du Baromètre de Santé publique France, Saint-Maurice, Santé publique France, 2019, 8 p.

On estime actuellement qu'une cigarette sur cinq consommée en France serait achetée dans un pays étranger limitrophe. Ces achats transfrontaliers sont motivés par l'écart avec les prix français. Cette tendance est confirmée par l'observation de la baisse des volumes par départements, qui est de 10,4 % dans les départements frontaliers et de 5,8 % dans les départements non-frontaliers en 2021.

Les achats légaux (domestiques dans le réseau des buralistes, non-domestiques à l'étranger et en duty free) restent le mode d'approvisionnement le plus répandu, notamment pour les cigarettes. La proportion d'achats dans la rue ne semble pas avoir augmenté de façon significative ces dernières années lorsque l'on interroge le lieu du dernier approvisionnement dans les enquêtes sur les comportements d'achats (0,1 % en 2014, 0,5 % en 2017 et 0,4 % en 2018).

Références:

- Groupe Baromètre de Santé publique France. Lieux d'achat du tabac entre 2014 et 2018 : résultats du Baromètre de Santé publique France, Saint-Maurice, Santé publique France, 2019, 8 p.
- Douchet M.-A. Tabagisme et arrêt du tabac en 2021. Paris, OFDT, 2022, 20 p.



Consommation



En population adolescente

Parmi les collégiens et lycéens

En 2018, l'expérimentation de cigarettes concerne un peu plus d'un collégien sur cinq (21,2 %), avec une augmentation forte entre les niveaux, de 7,6 % en classe de 6e à 37,5 % en classe de 3e, des niveaux en net recul par rapport à 2014. Ce recul est confirmé par un volet spécifique de l'Enquête nationale en Collège et en Lycée chez les Adolescents sur la Santé et les Substances (EnCLASS) mené au 1er trimestre 2021 auprès d'élèves de 3e : l'expérimentation de la cigarette a baissé de près de 23 points en onze ans (29,1 % contre 51,8 % en 2010).

Avant 14 ans, la consommation quotidienne de cigarettes reste rare, son usage augmente nettement ensuite. L'enquête EnCLASS 3e menée en 2021 mesure une division par 4 de la part des fumeurs quotidiens de cigarettes, passant de 15,6 % en 2010 à 3,7 % en 2021.

En 2018, l'expérimentation de la cigarette amorcée au collège se généralise au lycée, passant de 46,6 % d'initiés en 2de pour atteindre 60,1 % en terminale. L'usage quotidien concerne 17,5 % des lycéens, avec là encore une augmentation continue entre la 2de (14,0 %) et la terminale (21,5 %).

Références:

- Spilka S., Godeau E., Le Nézet O., Janssen E., Philippon A., Roversi A., Ehlinger V. (2020) Les consommations d'alcool, tabac et cannabis chez les élèves de 11, 13 et 15 ans. Résultats de l'enquête internationale Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) et EnCLASS France 2018 menée dans 44 pays ou régions d'Europe et au Canada. Note 2020-02. Paris, OFDT, 21 p.
- Spilka S., Philippon A., Le Nézet O., Janssen E., Eroukmanoff V., Godeau E. Usages d'alcool, de tabac et de cannabis chez les élèves de 3e en 2021. *Tendances*, OFDT, 2022, n° 148, 4 p.

À 17 ans

En 2022, les niveaux d'usage de tabac chez les jeunes de 17 ans sont les plus bas mesurés depuis deux décennies. Près d'un jeune de 17 ans sur trois (25,1 %) déclare avoir consommé du tabac au cours des trente derniers jours, soit une baisse de 18,7 points par rapport à 2014. L'usage quotidien a fortement diminué entre 2017 et 2022 (15,6 % contre 25,1 %), avec une légère prédominance masculine (14,2 % parmi les filles, 17,0 % parmi les garçons).

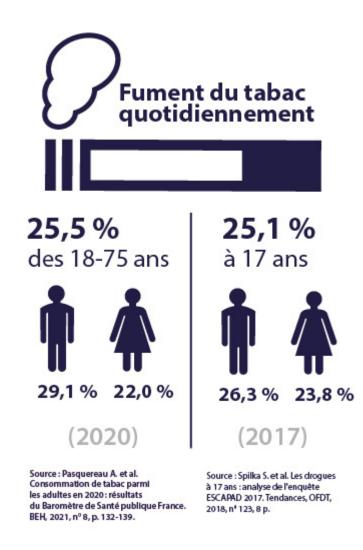
Référence:

• OFDT (2022) Les drogues à 17 ans - Analyse de l'enquête ESCAPAD 2022. *Tendances*, OFDT, n° 155, 8 p.

En comparaison avec les autres pays européens

Les enquêtes internationales Health Behaviour in School-aged Children (HBSC), et l'European School Survey Project on Alcohol and other Drugs (ESPAD) permettent de situer la France par rapport à la plupart des autres pays européens pour les jeunes âgés de 11, 13, 15 et 16 ans. Parmi ces derniers, le tabagisme quotidien a été, notamment, divisé par deux en 20 ans, passant de 31 % en 1999 à 12 % en 2019. Cette diminution constante de la consommation de cigarettes s'inscrit dans une tendance majoritaire en Europe. Cette baisse du tabagisme constitue l'évolution la plus remarquable parmi l'ensemble des usages de substances psychoactives observés depuis un quart de siècle chez les adolescents.

Référence:



• Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A. 20 ans d'évolutions des usages de droques en Europe à l'adolescence. *Tendances*, OFDT, 2021, n° 143, 8 p.

En population adulte

Après une baisse importante du tabagisme quotidien entre 2014 et 2019,les résultats du Baromètre de Santé publique France montrent une stabilisation de la prévalence du tabagisme. En 2021, en France métropolitaine, plus de 3 personnes de 18-75 ans sur 10 déclaraient fumer (31,9%) et un quart déclaraient fumer quotidiennement (25,3%). La prévalence du tabagisme augmente par rapport à 2019 (30,4%), alors que l'évolution du tabagisme quotidien n'est pas significative (24,0% en 2019). Une hausse du tabagisme quotidien est néanmoins observée entre 2019 et 2021 parmi les femmes (de 20,7% à 23,0%) et parmi les personnes n'ayant aucun diplôme ou un diplôme inférieur au baccalauréat (de 29,0% à 32,0%). Le tabagisme quotidien reste nettement plus élevé parmi les personnes au chômage (45,7%) que parmi les actifs occupés (26,6%).

Référence:

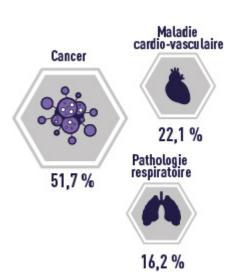
• Pasquereau A., Andler R., Guignard R., Gautier A., Soullier N., Richard J.-B., Beck F., Nguyen Thanh V. Prévalence nationale et régionale du tabagisme en France en 2021 parmi les 18-75 ans, d'après le Baromètre de Santé publique France. Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire, 2022, n° 26, p. 470-480.

Conséquences

naut du document

Approche clinique et mortalité





Source: Bonaldi C., Boussac M., Nguyen-Thanh V. Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme, en France de 2000 à 2015. BEH, 2019, n° 15, p. 278-284.

annuel de décès attribuables au tabagisme est estimé à environ 75 000 (principalement par cancer). Entre 2000 et 2015, la part des décès attribuables semble s'infléchir à la baisse au cours du temps pour les hommes alors que cette même proportion chez les femmes augmente de façon continue de plus de 5% par an en moyenne.

L'ensemble des composants du tabac agit en particulier sur :

- la fonction vasculaire : le tabac augmente la pression artérielle, accélère le rythme cardiaque et détériore les artères. Les risques coronariens et les décès par infarctus du myocarde sont deux fois plus élevés chez les fumeurs ;
- la fonction respiratoire : les fumeurs s'exposent à des troubles au niveau de tout l'appareil respiratoire, notamment au risque de bronchite chronique et au risque de cancer du poumon ;
- la fonction digestive : la nicotine augmente la sécrétion des acides gastriques.

Le tabac limite l'apport d'oxygène au cerveau et aux muscles. Il est responsable de maux de tête, de vertiges et d'une diminution de la résistance à l'exercice. La dépendance est confirmée chez la plupart des fumeurs, avec une sensation de manque à l'arrêt (tension, nervosité, irritabilité, angoisse voire dépression).

En 2015, le

nom bre

Décès annuels selon le sexe (2015)

Femmes 74 % 26 %

Source : Bonaldi C., Boussac M., Nguyen-Thanh V. Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme, en France de 2000 à 2015. BEH, 2019, nº 15, p. 278-284.

Référence:

• Bonaldi C., Boussac M., Nguyen-Thanh V. Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme, en France de 2000 à 2015. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, 2019, n° 15, p. 278-284.

Prise en charge du tabagisme

Les sevrages tabagiques effectués avec l'aide d'un professionnel du soin s'effectuent le plus souvent en médecine de ville. La question de la prise en charge du tabagisme peut aussi être observée à partir des chiffres de ventes de traitements pour l'aide au sevrage (substituts nicotiniques sous formes de timbres transdermiques ou sous formes orales, Zyban® et Champix®). Les ventes ont augmenté fortement ces dernières années par leur remboursement qui n'est plus forfaitaire mais selon un régime de droit commun, depuis le 1er janvier 2019. Cette extension s'est aussi accompagnée d'une diversification des prescripteurs puisque, depuis le 1er janvier 2016, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les sage-femmes, les chirurgiens-dentistes et les médecins du travail peuvent prescrire des substituts nicotiniques. En 2021, les ventes de traitements d'aide à l'arrêt du tabac réalisées en pharmacie enregistrent ainsi une augmentation de 14,4 % par rapport à 2020 (7 030 284 ventes en équivalents mois de traitement). Elle est concomitante avec la tendance à la hausse des tentatives d'arrêt d'au moins une semaine de ces dernières années. Elles concernent 30 % des fumeurs quotidiens en 2021, proportion en baisse par rapport à 2019 (33 %), mais qui reste supérieure aux années précédentes (autour de 25 % entre 2016 et 2018).

Référence:

• Douchet M.-A. Tabagisme et arrêt du tabac en 2021. Paris, OFDT, 2022, 20 p.



Perceptions / opinions

🗅 haut du document

Perception de la dangerosité du produit

Selon l'Enquête sur les Représentations, Opinions et Perceptions sur les Psychotropes (EROPP), un tiers des Français (34 %) considèrent que le tabac est dangereux dès l'expérimentation en 2018. Après avoir doublé entre 1999 et 2012, cette proportion marque le pas depuis 2012 (41 %). C'est au stade de l'usage quotidien que le tabac apparaît le plus dangereux pour 51 % de Français (contre 47 % en 2012).

En 2017, plus de neuf jeunes de 17 ans sur 10 (95 %) s'accordent sur le fait que fumer est dangereux et ils sont encore neuf sur 10 (93 %) à juger que ceux qui fument un paquet ou plus encourent un risque important. Seuls 8 % de ces jeunes pensent que fumer occasionnellement peut faire encourir un risque important. L'enquête qualitative sur les Attitudes, Représentations, Aspirations et Motivations lors de l'Initiation aux Substances psychoactives (ARAMIS) montre par ailleurs que l'image du tabac est résolument négative et qu'il est fortement stigmatisé par tous les mineurs interrogés, qui ont traversé leur enfance et leur adolescence sous un régime légal interdisant la cigarette dans tous les lieux publics.

Références:

- Obradovic I. Représentations, motivations et trajectoires d'usage de drogues à l'adolescence. *Tendances*, OFDT, 2017, n° 122, 8 p.
- Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Chyderiotis S. Droques: perceptions des produits, des politiques publiques et des usagers. Tendances, OFDT, 2019, n° 131, 8 p.



🖴 Cadre légal et orientations publiques récentes

🛈 haut du document

Face aux risques avérés que le tabac représente pour la santé, la promotion et la vente de tabac ainsi que sa consommation dans des lieux publics sont réglementées :

- À l'échelle internationale : en 2003, l'Union européenne, comme 25 de ses États membres, dont la France, sont signataires de la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT) du 21 mai 2003 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), premier traité international en matière de santé. Le texte fournit un cadre pour des mesures de lutte anti-tabac de plus en plus strictes.
- À l'échelle nationale : les différentes mesures prises en France ont fait l'objet d'un déploiement progressif par décrets et par l'intermédiaire de différents plans nationaux : plans Cancer (2003-2007 ; 2009-2013 ; 2014-2019 ; auxquels s'adjoint une stratégie décennale allant de 2021 à 2019 ; Plan national de réduction du tabagisme (PNRT) (2014 à 2019) et Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) de 2018 à 2022. Les mesures s'appuient sur plusieurs grands axes, tels que l'interdiction de fumer généralisée dans les lieux publics, la protection des mineurs, la restriction des règles de manufacture et de commerce et la prise en charge/prévention.

Référence:

 Douchet M.-A., Le Nézet O. Trente ans de politiques publiques de réduction du tabagisme (1991-2021). Tendances, OFDT, 2021, n° 145, 8 p.

La cigarette électronique

La cigarette électronique, aussi appelée e-cigarette, reproduit les sensations d'une cigarette classique à base de tabac. La cigarette électronique est composée d'une batterie, d'un atomiseur et d'une cartouche remplie d'un liquide (e-liquide). Ce dernier contient des substances aromatiques variées (tabac, menthe, pomme, etc.), avec du propylène glycol et/ou de la glycérine végétale, des additifs, et selon les flacons, de la nicotine, à différentes concentrations. Lors de l'aspiration, le liquide, mélangé à l'air inspiré, est diffusé sous forme de vapeur, semblable à la fumée d'une cigarette traditionnelle, puis inhalée par l'utilisateur. Comme elle n'occasionne aucune combustion, elle ne dégagerait pas les substances cancérogènes contenues dans la fumée de cigarette, ni de monoxyde de carbone ou de goudrons, mais on manque encore de recul sur les effets à long terme de cet usage. Sa moindre dangerosité comparativement à la cigarette de tabac est aujourd'hui largement démontrée, mais son utilité dans l'aide au sevrage tabagique doit encore être attestée par des études cliniques d'envergure. Les traitements validés disponibles sont donc recommandés par rapport à la e-cigarette, selon l'avis du Haut Conseil de Santé Publique de 2021 (HCSP, 2021). Par ailleurs, le risque de transition de la cigarette électronique vers le tabagisme en population adolescente est actuellement en débat, les études sur ce point étant divergentes.

L'usage de la cigarette électronique

En 2017, 52,4 % des jeunes de 17 ans interrogés déclarent avoir déjà utilisé une e-cigarette au cours de leur vie (56,5 % des garçons et 48,1 % des filles), soit à peine moins qu'en 2014 (53,3 %). Mais l'usage de la cigarette électronique demeure essentiellement occasionnel : 34,9 % des expérimentateurs se sont contentés d'une seule consommation et le vapotage dans le mois ou quotidien concerne moins d'adolescents qu'en 2014 (respectivement 16,8 % contre 22,1 % et 1,9 % contre 2,5 %). La proximité des usages d'e-cigarette et de tabac se révèle importante : seuls 4,0 % des expérimentateurs d'e-cigarette disent n'avoir jamais essayé de fumer du tabac et la très grande majorité des vapoteurs quotidiens se déclarent également fumeurs quotidiens de cigarettes (68,3 %).

Parmi les personnes âgées de 18 à 75 ans, 38,7 % déclarent en 2021 avoir déjà essayé la cigarette électronique, proportion stable par rapport à 2020 (37,4 %). L'usage actuel concerne 6,7 % de l'ensemble des 18-75 ans, dont les trois quarts (5,0 %) en font un usage quotidien, proportions en hausse par rapport à 2020 (respectivement 5,4 % et 4,3 %).

Le cadre légal de la cigarette électronique

Les produits du vapotage (c'est-à-dire la cigarette électronique elle-même mais aussi les éléments de celle-ci, les recharges ou les liquides) font l'objet d'un cadre légal proche de celui en vigueur pour les produits du tabac à fumer, notamment depuis la transposition de la directive européenne 2014/40/UE sur les produits du tabac. Cette dernière impose notamment des avertissements sanitaires. La publicité ou la propagande (y compris parrainage et mécénat) ainsi que la vente aux mineurs sont interdites. Le vapotage est interdit dans les établissements scolaires ou destinés à accueillir des mineurs, les transports collectifs fermés et lieux de travail collectifs couverts.

Références:

- Douchet M.-A. Tabagisme et arrêt du tabac en 2021. Paris, OFDT, 2022, 20 p.
- OFDT. ESCAPAD, 20 ans d'observation des usages à l'adolescence. Paris, OFDT, *Théma*, 2022, 62 p.
- HCSP, Avis du 26 novembre 2021 relatif aux bénéfices-risques de la cigarette électronique. 2021, Paris: Haut Conseil de la santé publique (HCSP), 148 p.

Plus d'infos en vidéo:

Dernière mise à jour : mars 2023